

Pôle de Formation des Professionnels de Santé

Demande de dispenses d'unités d'enseignements ou de modules

Pour l'année de formation 2024-2025

		i oui	i annice de forma	1011 2024-2023
Codification du document	:		Rédacteur(s) :	BLEICHNER Christine BOUSSEL Sylvie LEBLANC Jean Yves LEMOINE Florence PAROT Steven SOUTIF Sylvie PRIMOIS Martine RENON Christine SAMSON Géraldine THOMAS Jocelyne GUERMEUR Jocelyne BOISSART Marielle
Date d'application	2019	Sept.		: BOISSART Marielle
N° de version du document	: V3		Gestionnaire	: Assistantes pédagogiques des filières
du document :			Directeurs Responsables de Formateurs	es filières Destinataires
Modifications depuis la ver	sion		Assistantes : précédente	

Préambule

Il est possible de demander une dispense d'une ou plusieurs unités d'enseignements/modules sous certaines conditions.

Tout étudiant.e admis.e dans une formation a la possibilité de saisir :

- la section compétente dans le traitement pédagogique des situations individuelles dont il/elle relève pour les formations d'infirmier et de manipulateur en électroradiologie médicale,
- le conseil technique ou pédagogique dont il/elle relève pour les formations d'aide-soignant, d'ambulancier, d'infirmier anesthésiste, d'infirmier de bloc opératoire, d'infirmier puériculteur, de cadre de santé ou de sage-femme,

pour demander une dispense d'une ou plusieurs unités d'enseignements de la formation ou de modules de formation, au vu de ses acquis et/ou de son cursus antérieur.

Après avoir réalisé l'inscription administrative, vous devez renvoyer le dossier de demande de dispense d'enseignement au secrétariat de la formation concernée au plus tard le jour de la rentrée en formation.

Pensez à accompagner le dossier de tous les justificatifs nécessaires à l'étude votre demande. PFPS du CHU de Rennes $Version\ n^{\circ}\ 1$ - page 2/4

Formulaire de demande

À retourner « en mains propres » au secrétariat pédagogique au plus tard le 20 septembre 2024 14h au plus tard

Cadre réservé à l'administration	
Dossier réceptionné par	
Date	
Cachet	

En application des articles 7 et 8 de l'arrêté du 16 décembre 2020 modifiant l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'État d'infirmier :

« Les personnes admises en formation peuvent faire l'objet de dispenses d'unités d'enseignements ou de semestres par le directeur d'établissement, après décision de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants, au regard de leur formation antérieure validée, des certifications, titres et diplômes obtenus et de leur parcours professionnel. »

Pour les autres formations du Pôle de Formation des Professionnels de Santé du CHU de Rennes, l'étude de la demande est présentée :

- à la section compétente dans le traitement pédagogique des situations individuelles dont il/elle relève pour la formation de manipulateur en électroradiologie médicale,
- au conseil technique ou pédagogique pour les formations d'aide-soignant, d'ambulancier, d'infirmier anesthésiste, d'infirmier de bloc opératoire, d'infirmier puériculteur, de cadre de santé ou de sage-femme.

Nom:	
Prénom :	
Téléphone :	
Mail (obligatoire) :	

PIECES A JOINDRE

☐ La copie d'une pièce d'identité certifiée conforme à l'original, datée et signée

☐ Le cas échéant, une attestatio☐ Le cas échéant, le(s) certificat(☐ l'intéressé dans une des professio☐ Un curriculum vitae☐ Une lettre de motivation☐	angue B2 française pour les candi	e 3 ans t de l'exercice professionnel de
PFPS du CHU de Rennes		Version n° 1 - page 3/4
VEUILLEZ LIBELLER PRECISEMEN	T LES ENSEIGNEMENTS DONT VOI	JS DEMANDEZ LA DISPENSE
Semestre	UE ou module	Enseignements
Je demande à bénéficier d'une acquis antérieurs.	e dispense d'enseignement au v	u de mon cursus et/ou de mes
Date :		Signature de l'étudiant.e :

Nom :	Prénom :		
		Cadre réservé à l'adn	ninistration
		Dossier	
		réceptionné par	
		Date	
		Cachet	
En application des texte section compétente po conseil technique ou le La dispense des enseign		DES ÉTUDIANT.E.S ou du projet pédagogique es situations individuellesdé	de la formation, la des étudiant.e.s, le écide :
	Semestre : Intitu aire/de formation 2023 – 2024		
	Semestre : Intitu	ılé :	
formation	aire/de formation 2023 – 2024		
	Semestre : Intitu		
formation	aire/de formation 2023 – 2024		
·	Semestre : Intitu		
o Pour l'année universit formation	aire/de formation 2023 – 2024	o Pour l'ensemble	du cursus de

·		Intitulé :o Pour l'ensemble du cursus de	
Le refus de la demande de	e dispense d'enseigneme	nt suivants :	
☐ UE/module :	. Semestre :	Intitulé :	
☐ UE/module :	. Semestre :	Intitulé :	
☐ UE/module :	. Semestre :	Intitulé :	
☐ UE/module :	. Semestre :	Intitulé :	
UE/module : Se	emestre : Inf	titulé :	
	•	e traitement pédagogique des situations e ou conseil pédagogique compétent :	
Date: / / 2023		Signature :	